

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ECONOMIE BLEUE DURABLE DANS LE GOLF DE GUINEE

Yaoundé, 09 - 10 juillet 2025



« Gouvernance maritime et promotion de l'économie bleue au profit des chargeurs : l'expérience du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) »

Par

NOLGA FERNAND DOUGLAS

Directeur de la Facilitation des Echanges et de l'Observatoire des Transports

Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)

PLAN

INTRODUCTION

- I- LES FONDEMENTS DE L'INTERVENTION DU CNCC DANS LA GOUVERNANCE MARITIME ET LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE BLEUE**
 - I.1- Les fondements juridiques**
 - I.2- Les fondements techniques**
- II- ACTIONS DU CNCC DANS LA GOUVERNANCE MARITIME ET LA PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE AU CAMEROUN**
- III- CONCLUSION**



INTRODUCTION (1/3)

Le CNCC...

- **Établissement Public Administratif sous tutelle du Ministère des Transports du Cameroun.**
- **Créé en 1975, réorganisé en 1998 sous l'impulsion des Nations Unies (CNUCED).**
- **Assistance et défense des intérêts des Chargeurs sur toute la chaîne des transports en vue de contribuer à la promotion du commerce extérieur du Cameroun.**



INTRODUCTION (2/3)

MISSIONS DU CNCC

A l'origine, le CNCC devait permettre au Cameroun de participer pleinement au commerce maritime international pourvoyeur de nombreuses richesses et d'en tirer meilleur profit afin d'accélérer son développement. De façon concrète, le CNCC était chargé de :

- La répartition du fret au niveau national entre les compagnies maritimes qui battent pavillon au Cameroun à travers l'application stricte de la règle du 40-40-20 ;**
- La défense des intérêts de l'Armement national (CAMSHIP) face à la forte concurrence des grandes compagnies étrangères et lui garantissant le fret ;**
- La Négociation à la baisse du taux de fret avec les compagnies maritimes étrangères afin d'assurer le transport des marchandises à des conditions optimales de coût pour les chargeurs camerounais et suffisamment rémunératrices pour les armateurs et autres intervenants de la chaîne.**



INTRODUCTION (3/3)

MISSIONS DU CNCC

En 1997, les missions du CNCC ont évolué suite :

- à la promulgation de la Loi portant Libéralisation des Transports Maritimes au Cameroun ;
- à la suppression de l'activité de répartition des cargaisons en trafic maritime international ;
- aux recommandations de la 2^e Table Ronde de Cotonou organisée conjointement avec la Banque Mondiale et l'OMAOC (ancien CMEAOC),

□ **La réforme majeure portait sur l'assistance des chargeurs en matière de facilitation des transports, notamment par l'amélioration des infrastructures de transport et d'entreposage et la prise de mesures d'incitation à la création d'équipements de transports d'entreposage, de manutention et de ports secs.**



I- LES FONDEMENTS DE L'INTERVENTION DU CNCC DANS LA GOUVERNANCE MARITIME ET LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE BLEUE (1/2)

I.1- Les fondements juridiques

- ❑ Le décret N°75/118 du 21 février 1975 portant création du CNCC ;**
- ❑ Le décret N°98/311 du 09 décembre 1998 portant réorganisation du CNCC ;**
- ❑ L'arrêté Ministériel portant institution du BESEC dans le trafic maritime.**



I- LES FONDEMENTS DE L'INTERVENTION DU CNCC DANS LA GOUVERNANCE MARITIME ET LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE BLEUE (2/2)

I.2- Les fondements techniques

- ❑ **Le taux élevé de l'utilisation de la voie maritime par les chargeurs dans le cadre de leurs activités du commerce extérieur. *En effet, 90% des échanges commerciaux entre le Cameroun et l'extérieur se font par voie maritime et passent essentiellement par le golf de Guinée.***
- ❑ **La densité de l'espace maritime camerounais avec l'existence des ports et la position d'Etat de transit.**



II- ACTIONS DU CNCC DANS LA GOUVERNANCE MARITIME ET LA PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE AU CAMEROUN (1/3)

- La Gestion du Bordereau électronique de suivi des cargaisons (BESC) acheminées par voie maritime. *Le BESC est un document technique géré par le CNCC qui couvre les besoins statistiques, d'identification, de contrôle des coûts de transport maritime, de sûreté et de traçabilité du commerce et du trafic maritime des marchandises en provenance ou à destination du Cameroun.***
- Participation à la négociation et à l'élaboration des conventions internationales dans le domaine maritime. *En effet, les pouvoirs publics camerounais ont souvent donné mandat au CNCC de représenter le Cameroun aux négociations de certaines conventions maritimes afin de défendre efficacement les intérêts des chargeurs camerounais.***



II- ACTIONS DU CNCC DANS LA GOUVERNANCE MARITIME ET LA PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE AU CAMEROUN (2/3)

- ❑ Vulgarisation des conventions maritimes par le Cameroun dont certains instruments obligatoires de l'OMI. Cette vulgarisation se fait par des séminaires et colloques nationaux et internationaux avec la collaboration de plusieurs organismes et partenaires techniques (Convention SOLAS, Code ISPS, Règles de Rotterdam...).**
- ❑ Suivi de la mise en œuvre de ces conventions au Cameroun, notamment à travers la participation aux travaux de leur transposition dans la législation nationale, à l'élaboration des stratégies nationales dans le domaine.**



II- ACTIONS DU CNCC DANS LA GOUVERNANCE MARITIME ET LA PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE AU CAMEROUN (3/3)

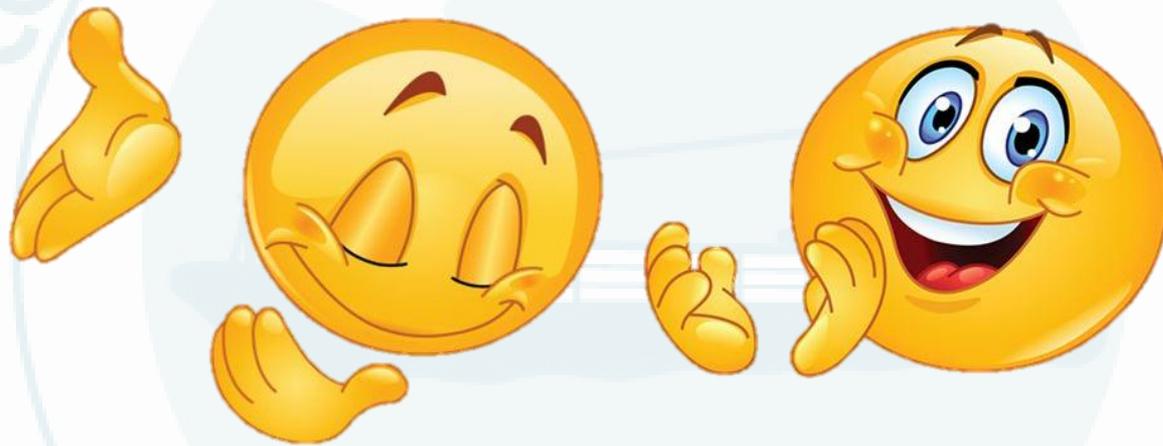
- Le développement de la culture des activités maritimes, à travers la construction du Musée maritime de Douala. Cette infrastructure est l'une des réalisations majeures du CNCC qui a été ouvert en 2013 et vise à renforcer la culture et la promotion des activités maritimes au Cameroun notamment par une riche exposition sur l'histoire maritime du Cameroun et d'importants outils tels que la case des tempêtes et un simulateur de navigation maritime.**



III- CONCLUSION

- ❑ Le secteur maritime et l'économie bleue intéresse le CNCC au premier plan en sa qualité de représentant légal des intérêts des chargeurs camerounais, qui sont des principaux utilisateurs de la voie maritime au Cameroun dans le cadre de leurs activités du commerce extérieur.**
- ❑ L'intervention du CNCC dans la gouvernance du secteur maritime lui permet non seulement de défendre les intérêts des chargeurs camerounais mais également de disposer divers outils d'accompagnement des chargeurs et de s'affirmer davantage comme un acteur par excellence de la promotion de l'économie bleue dans tous ses aspects.**

Merci de votre aimable attention



-  [**f.nolga@cnc-cm.org**](mailto:f.nolga@cnc-cm.org)
-  **+237 670 18 05 49**
-  **Centre des Affaires maritimes, Bonanjo, Douala, Cameroun**